

2021

Note de présentation



Projet photovoltaïque au
sol sur la commune de
Saint-Trivier-de-Courtes

Table des matières

2.	Introduction	3
3.	Note de présentation	3
3.1.	Coordonnées du maître d'ouvrage	3
3.2.	Objet de l'enquête publique	4
3.3.	Caractéristiques du site.....	4
3.4.	Localisation.....	5
3.5.	Accord foncier	6
3.6.	Caractéristiques techniques du projet	7
3.6.1.	- Les structures métalliques ;.....	7
3.6.2.	- Les panneaux photovoltaïques ;	7
3.6.3.	- Les chemins d'accès et d'exploitation ;.....	7
3.6.4.	- Les bâtiments techniques ;.....	8
3.6.5.	La clôture et le portail d'accès.....	8
3.7.	Plan de masse	9
3.8.	Raccordement électrique	10
3.9.	Phase Construction	11
3.10.	Phase d'exploitation.....	11
3.11.	Phase de démantèlement	11
3.12.	Document d'urbanisme	12
3.13.	Compatibilité du projet avec les documents cadres	12
3.14.	Justification et raison du choix du projet	13

2. Introduction

La présente note de présentation concerne le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Saint Trivier de Courtes, dans le département de l'Ain (01). Le site est une ancienne carrière d'exploitation de l'argile (briqueterie de Pont-de Vaux devenu Wienerberger) en activité dans les années 1960-70. Le site a ensuite été remblayé sur une partie, et transformé en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) pour l'autre partie.

Le projet est développé dans le cadre d'une réponse à l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc (kilowatt-crête) et 30 MWc (Mégawatt-crête) ».

L'implantation de cette centrale photovoltaïque pour la production d'énergie renouvelable permet la reconversion et la valorisation de l'ISDND, et avant cela ancienne carrière d'exploitation d'argile, propriété du Syndicat Mixte de Crocu. Une demande de permis de construire a été déposée le 11/04/2018 pour ce projet.

3. Note de présentation

3.1. COORODNNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

JP Energie Environnement (JPee) est une **société française**, dont le métier est de produire de l'électricité d'origine renouvelable. Le parc en exploitation ou en construction comporte **14 sites éoliens (223 MWc) et plus de 88 centrales solaires (209 MWc)**, pour une puissance totale de 432 MWc. L'effectif des équipes « solaires » représente 52 personnes sur plusieurs agences (Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Bourges et Caen)

Afin de travailler au développement de ce projet de centrale photovoltaïque au sol, JPee a créé une filiale dénommée Peleia 34, uniquement dédiée à ce projet.

Maître d'ouvrage

PELEIA 34

12 rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST



Assistant Maître d'ouvrage

JP Energie Environnement

12 rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST

3.2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet concerne une installation photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc soumise à évaluation environnementale systématique en vertu de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. Cette évaluation environnementale est soumise à enquête publique en application de l'article R.122-9 du Code de l'Environnement.

La procédure d'enquête publique est prévue par l'article L123-1 du code de l'environnement :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L.123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

Une enquête publique doit être réalisée dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol au motif que ce projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est le préfet de l'Ain, au nom de l'État, en application de l'article R.423-57 du Code de l'Urbanisme.

3.3. CARACTERISTIQUES DU SITE

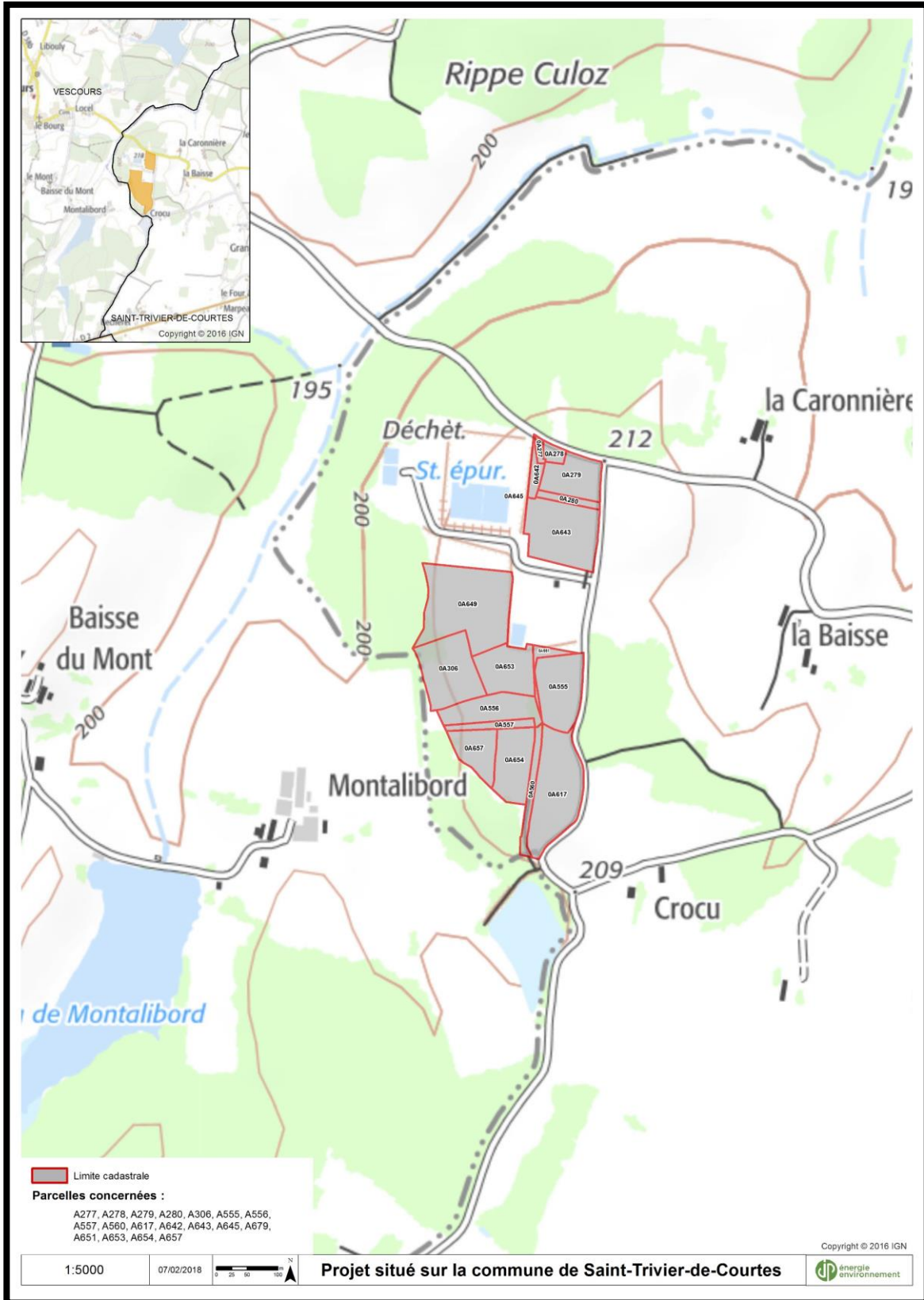
Le terrain se trouve dans la commune de Saint Trivier de Courtes (01560), au lieu-dit « Crocu.

Le site correspond à une ancienne briqueterie reconvertie en partie ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). L'autre partie a été remblayée et mise en pâture et culture. A noter que des déchets ont été sauvagement déposés durant les années 80 sur une partie du site.

Les terrains sont localisés au lieu-dit « Crocu » à l'Ouest de la commune de Saint-Trivier de Courtes et s'étend sur environ 26 ha. ». Le projet concerne 19 parcelles cadastrales, d'une superficie de 9,92 ha. Il est actuellement accessible depuis la RD58B, par deux portails à l'Est du site.

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Trivier de Courtes est située dans la partie Nord de la zone du projet. On trouve une forêt en partie Ouest et Sud-Ouest ainsi qu'une prairie en partie Sud.

3.4. LOCALISATION



3.5. ACORD FONCIER

Le Syndicat Mixte de Crocu a sélectionné la société JPee pour mener à bien ce projet de reconversion en centrale photovoltaïque au sol. JPee et le Syndicat Mixte Crocu ont contracté une promesse de bail emphytéotique le 28 décembre 2017. Le bail prendra effet à sa signature au début des travaux et se terminera 25 ans après la mise en service de la centrale. Il pourra être renouvelé pour 25 ans supplémentaires, par tranche successives de 5 ans.

3.6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Une centrale photovoltaïque est constituée des éléments et aménagements listés ci-dessous :

3.6.1. - Les structures métalliques ;

Les structures porteuses des panneaux photovoltaïques sont des structures fixes en tables inclinées. Ces structures sont constituées de support-rails métalliques, robustes et résistants dans le temps aux variations de conditions climatiques (norme NV 65 ou Eurocodes).

Chaque rangée aura une hauteur maximale de 3,3 m. Cette hauteur, délibérément faible, a été volontairement choisie pour :

- ne pas donner un impact visuel trop important au parc photovoltaïque ;
- faciliter l'entretien et la maintenance des installations ;
- limiter la descente de charge sur les fondations qui sont ainsi réduites.

La hauteur des tables en partie basse sera au minimum de 0,4 m afin de faciliter l'entretien et de permettre la circulation de la petite faune sous les modules.

Les panneaux photovoltaïques sont disposés sur les structures avec un écartement d'environ 2 cm entre chaque panneau dans les deux directions. Cette disposition permet aux eaux de pluie tombées sur les panneaux, de se répartir sur le sol de manière plus uniforme et diminue grandement le risque de création de zones préférentielles soumises à l'érosion.

Les tables support seront fixées aux fondations par l'intermédiaire de poteaux verticaux liés au sol. Selon le type de sol, deux types de fondations seront mise en place : des fondations superficielles types longrines en béton ou gabion sur la partie Nord correspondant à l'ISDND, et des fondations classiques sur la partie Sud correspondant à l'ancienne briqueterie.

3.6.2. - Les panneaux photovoltaïques ;

Les modules photovoltaïques seront de type cristallin ou couches minces. Le choix sera conditionné par le contenu des appels d'offres de la CRE et une analyse technico-économique réalisée juste avant la construction. Les évolutions sont en effet très rapides à la fois en termes de performance et de coûts et figer une technologie à ce stade n'est pas pertinent.

Le linéaire de structures porteuses envisagé permet l'installation de 50 000 m² de modules.

3.6.3. - Les chemins d'accès et d'exploitation ;

A l'intérieur de l'enceinte du parc, deux types de pistes permettront de circuler :

- une piste « lourde » sur 450 mètres dimensionnées pour accueillir la circulation des véhicules lourds, notamment destinées à l'acheminement et à la manutention des postes électriques ;
- des chemins dimensionnés pour la circulation des véhicules légers amenés à intervenir sur le site (voitures, quad,...) et des engins d'intervention des secours.

La piste créée sera composée de matériaux d'apport stabilisants (ex : matériaux recyclés à partir des gravats présents sur le site) et d'une couche de graviers. Elle aura une largeur de 5 m.

Le chemin sera compacté et sans apport de matériaux. Il permettra notamment de circuler tout autour de la centrale au niveau d'un chemin périphérique longeant la clôture.

Les espaces inter-rangées permettent également de circuler en véhicule entre les rangées de panneaux.

3.6.4. - Les bâtiments techniques ;

Les locaux techniques d'une centrale photovoltaïque sont de deux types : postes de livraison et de transformation.

- Le poste de livraison permet le raccordement au réseau public de distribution et abrite notamment les compteurs d'énergie, le disjoncteur général de la centrale permettant de couper la connexion au réseau, les protections électriques générales de la centrale, les équipements de communication pour la liaison avec le superviseur, le gestionnaire de réseau, etc.

Le poste de livraison sera posé sur une assise stabilisée et aplanie. Il sera placé à l'entrée du site à l'est au niveau du deuxième accès. Sa localisation est détaillée sur le plan de masse.

Le poste de livraison constitue la limite de propriété entre l'installation privée et le réseau public. Il doit donc être accessible en permanence aux agents d'ENEDIS.

- Les postes de transformation abritent les équipements de protection et de transformation de l'électricité. Ils s'apparentent à des conteneurs métalliques munis de systèmes d'aération et de ventilation, indispensables au fonctionnement du matériel électrique qu'ils abritent. Il y aura 4 postes de transformation répartis sur le site

Les postes seront surélevés sur des pieds de support et posés sur une plaque de fondation. Les dimensions des postes sont détaillées dans les plans de masse et de coupes.

Les postes sont fermés à clef et des affiches et équipements de secours (extincteur à poudre, gants isolants, perche etc.) sont disponibles à l'intérieur conformément à la réglementation en vigueur.

3.6.5. La clôture et le portail d'accès.

L'enceinte sera entièrement clôturée, afin de bien délimiter l'espace privé, d'éviter les vols de matériels (panneaux ou câbles) et d'empêcher toute personne d'accéder aux parties sous tension. La clôture existante sur la partie nord du site est conservée. Elle sera de type souple, d'une hauteur de 1,6 m maximum et de couleur verte.

Deux portails permettront l'accès au site à l'est. Ces portails seront également de couleur verte.

Des dispositifs de passage pour la petite faune seront prévus en différents endroits de la clôture.

Un système de détection des intrusions vient en renforcement de la clôture pour éviter tout risque d'intrusions malveillantes. Ce système informe l'exploitant de la centrale et une société de surveillance de toute tentative d'intrusion. Il est complété par des caméras munies de projecteurs infrarouges, qui permettent à l'opérateur et à la société de gardiennage de connaître rapidement l'origine de l'alarme et la réponse à apporter (caméras de levée de doute).

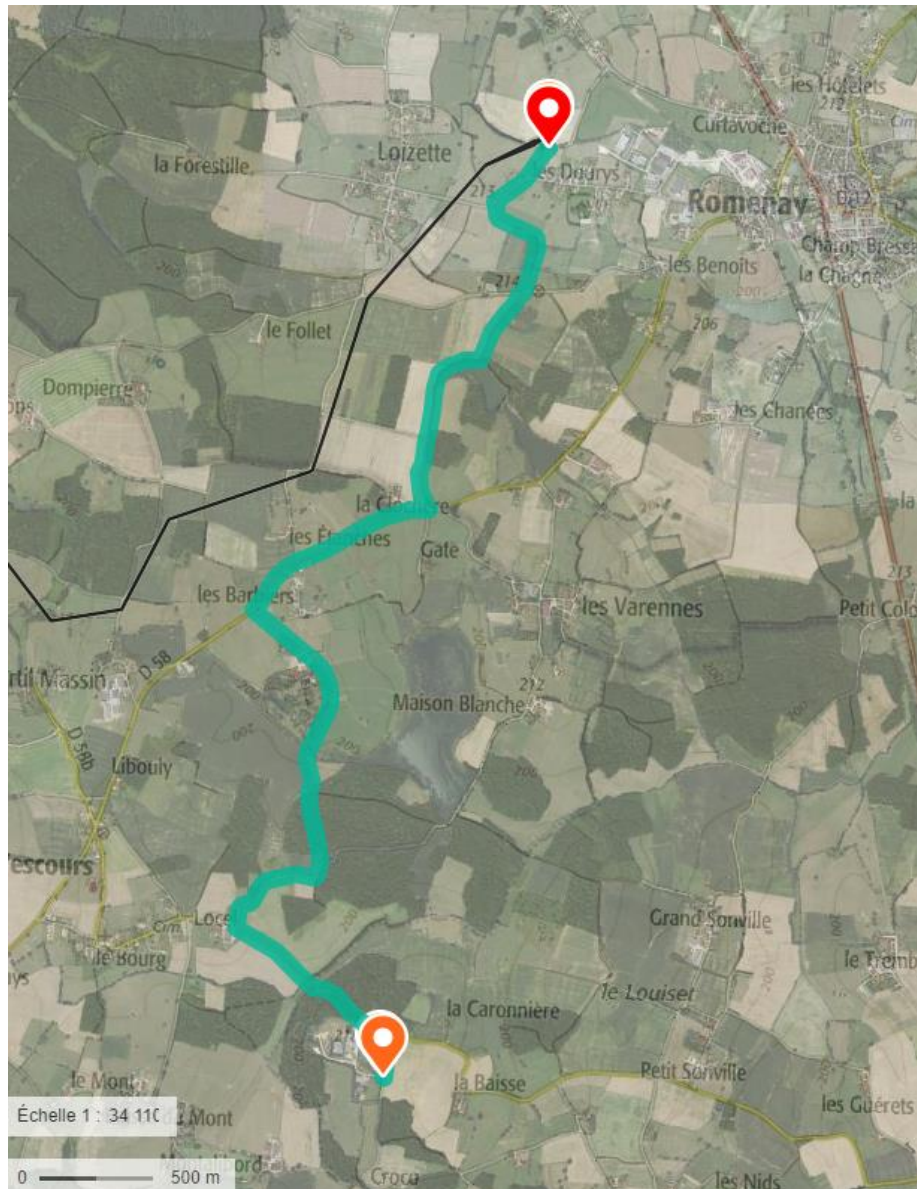
3.7. PLAN DE MASSE



3.8. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le raccordement de la centrale solaire pourra se faire sur le poste source le plus proche (si capacités suffisantes) ou directement par piquetage sur une ligne HTA existante. Les lignes seront enterrées dans les deux cas.

Dans le cas d'un raccordement direct, le poste source pressenti est celui de ROMENAY à 6km au Nord. Le raccordement au réseau public de distribution ENEDIS sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS.



3.9. PHASE CONSTRUCTION

Pour la centrale envisagée sur le site de Saint Trivier de Courtes, le temps de construction est évalué entre 6 à 9 mois.

Sur le chantier seront employés de préférence les sociétés et personnels locaux. En termes de personnel, 50 personnes environ au total interviendront, réparties en 5 lots (VRD, Clôtures, Electricité, Montage structures).

Les travaux comprennent :

- La préparation du terrain,
- La mise en place des clôtures et des organes de sécurité,
- L'implantation des longrines supportant les structures fixes,
- Le montage des modules photovoltaïques sur les tables fixes,
- L'aménagement du poste électrique,
- Le câblage,
- L'aménagement des boîtiers de connexion, des protections électriques,
- Le raccordement au réseau, avec aménagement du poste de livraison, de la cellule de comptage et outils de télémétrie.

L'emprise du chantier se situera dans le périmètre clôturé du site. Un espace de stockage du matériel nécessaire à la construction sera convenu en concertation avec la mairie pendant la période du chantier

3.10. PHASE D'EXPLOITATION

L'installation photovoltaïque est prévue pour être exploitée sur une durée de 25 ans minimum. Celle-ci sera supervisée en temps réel depuis le centre de gestion de l'exploitant qui :

- Contrôlera en temps réel la production de l'installation ;
- Suivra à distance les incidents ;
- Générera les pannes et les indisponibilités ;
- Planifiera les interventions de maintenance (entretien des espaces verts, entretien et remplacement des installations si nécessaire, ...).
- Contrôlera la sécurité du parc (sécurité technique, intrusions, ...).

3.11. PHASE DE DEMANTELEMENT

La remise en état du site se fera à l'expiration du bail ou bien dans toutes circonstances mettant fin au bail par anticipation (résiliation du contrat d'électricité, cessation d'exploitation, bouleversement économique...). Toutes les installations seront démantelées :

- Le démontage des tables de support et l'enlèvement des structures porteuses,
- Le retrait des locaux techniques (transformateur, et poste de livraison),
- L'évacuation des réseaux câblés, démontage et retrait des câbles et des gaines,
- Le démontage de la clôture périphérique.

Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 6 mois. Le démantèlement en fin d'exploitation se fera en fonction de la future utilisation du terrain.

3.12. DOCUMENT D'URBANISME

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Saint Triviers de Courtes et le plan local d'urbanisme dont voici l'évolution :

- PLU approuvé le 21/03/2007
- Révision simplifiée n°1 approuvée le 16/12/2009
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 16/12/2009
- Révision simplifiée n°2 approuvée : 27/07/2012
- Modification simplifiée n°2, n°3 et n°4 approuvées :11/04/2014
- Modification simplifiée n°5 approuvée le 24/04/2015
- Modification n°2 approuvée le 18/01/2019
- Modification n°3 approuvée le 22/11/2019
- Modification simplifiée n°6 en cours

Le projet se trouve sur des parcelles classées en **zone Npv** (pour la partie sud) et en **secteur Ncpv** (pour la partie nord).

Le règlement de ces zones autorise explicitement les installations de production d'énergie renouvelable.

3.13. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS CADRES

Le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint Trivier de Courtes est compatible avec les principaux documents cadres s'appliquant sur le territoire :

- Le schéma décennal du réseau électrique ;
- Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes ;
- Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Rhône-Alpes ;
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée ;
- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes ;
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Bourg Bresse Revermont.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Les Plans de gestion des déchets
- Le Plan de Prévention du Risque Inondation

3.14. JUSTIFICATION ET RAISON DU CHOIX DU PROJET

Le département de l'Ain s'inscrit dans un vaste secteur au gisement solaire notable. Le territoire de la Haute Bresse se trouve dans une zone où la ressource solaire est estimée à 1500 kWh/m².

Le projet s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Dans un contexte de promotion des installations de production d'électricité à partir de ressources renouvelables, les parcs solaires photovoltaïques présentent un intérêt certain.

Ce sont des projets respectueux de l'environnement entre autres pour :

- Maîtrise des différents types d'ancrage et notamment les technologies posées
- Partenariat éprouvé avec des experts naturalistes et paysagistes permettant de garantir une bonne intégration du projet.
- Décentralisation de la production de l'énergie permettant d'éviter le gaspillage dû au transport longues distances.
- Réversibilité du projet. Lorsque la centrale arrive en fin de vie, le site sera remis en état, les éléments de la centrale seront recyclés.

Le site est compatible avec les orientations voulues par l'état, notamment au travers des appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie.